

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 64 (1938)
Heft: 12

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

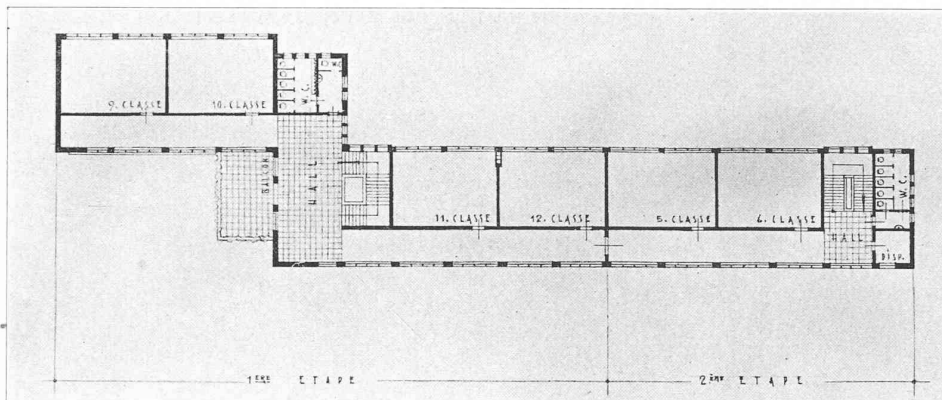
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

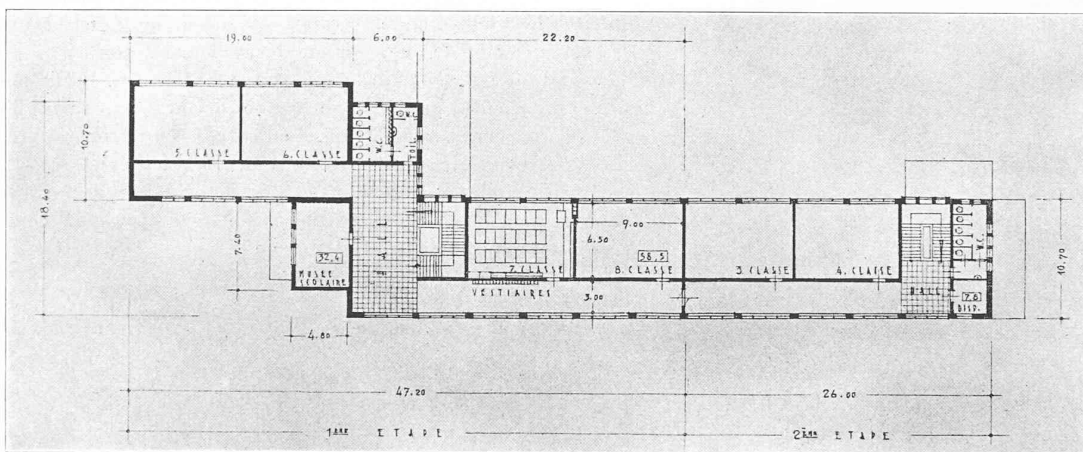
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

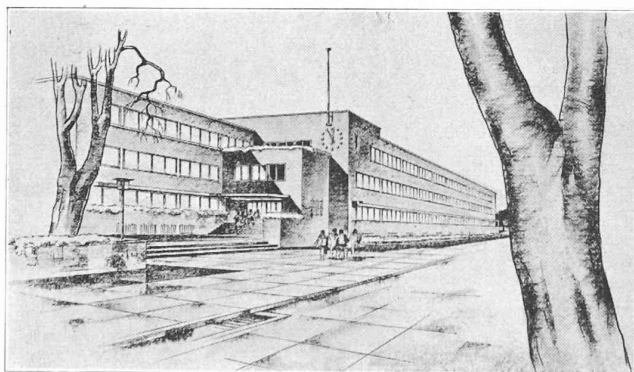
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Plan du 2^{me} étage.

1 : 600

Plan du 1^{er} étage.

1 : 600.



Perspective.

(Suite de la page 162.)

Observations générales : Le jury a longuement discuté de l'emplacement mis à la disposition de la Commune pour la construction de l'école pour le quartier des Places. Il estime que la parcelle, marquée en noir au plan de situation, est absolument insuffisante et il recommande vivement au Conseil communal d'acheter la parcelle marquée en gris, actuellement propriété des C. E. G. Le jury ne doute pas que les études de la circulation de la Gare—Hôtel de Fribourg seront poursuivies activement et réalisées avant l'ouverture de l'école.

Le jury ne pense pas devoir recommander au Conseil communal l'achat d'autres projets.

Les délibérations du jury sont déclarées closes par le président le 3 février 1938, à 17 heures.

CONCOURS POUR UN BATIMENT D'ÉCOLE, A FRIBOURG

III^{me} prix : MM. Diener et Colliard.

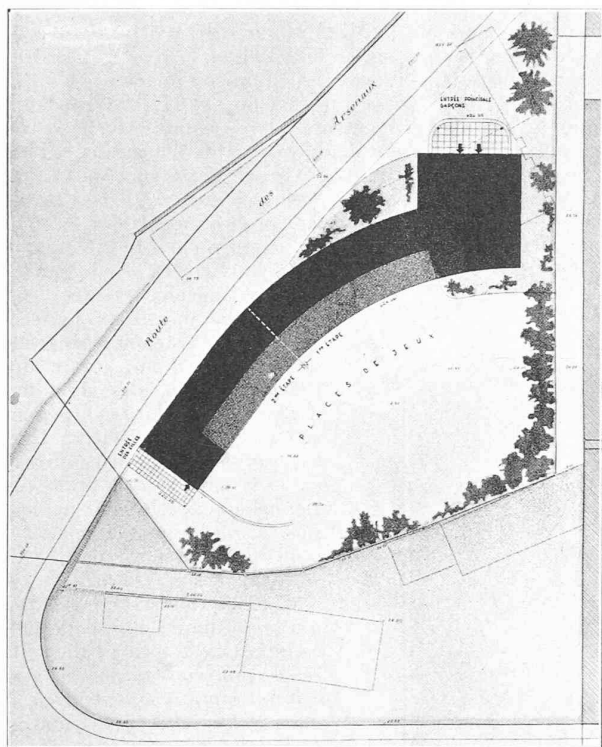
Le centenaire du Service topographique fédéral.

Samedi, 28 mai dernier, a été commémoré, sous la présidence d'honneur de M. Minger, conseiller fédéral et sous la présidence effective de M. K. Schneider, directeur du Service topographique fédéral, le centenaire dudit Service.

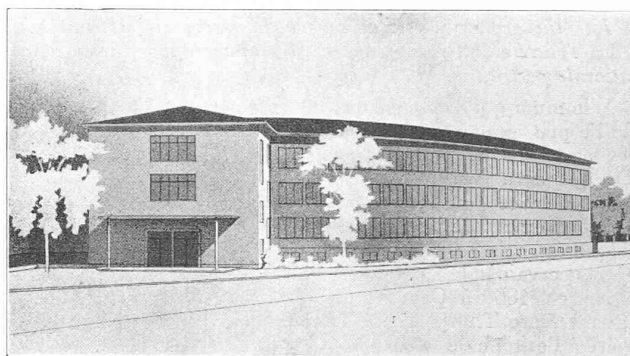
La cérémonie se déroula au Kursaal de Berne, avec une discrétion de bon aloi ; le « clou » en fut la présentation d'un film en couleurs, décrivant la « naissance d'une carte » topographique : opérations sur le terrain et dans les airs, restitution, mise au net, reproduction et distribution, le tout empreint d'un heureux caractère didactique, rehaussé par des commentaires oraux d'une sobre précision.

Chaque hôte du Service topographique fédéral regut un exemplaire de la publication jubilaire « Hundert Jahre Eidg. Landestopographie », magnifique ouvrage sur lequel nous aurons certainement l'occasion de revenir. Enfin, tous ceux qu'intéresse la cartographie visiteront avec fruit et agrément la curieuse exposition de cartes ouverte au public, du 28 mai au 26 juin, au « Gewerbemuseum », à Berne, Zeughausgasse 2.

CONCOURS POUR UN BATIMENT D'ÉCOLE,
A FRIBOURG

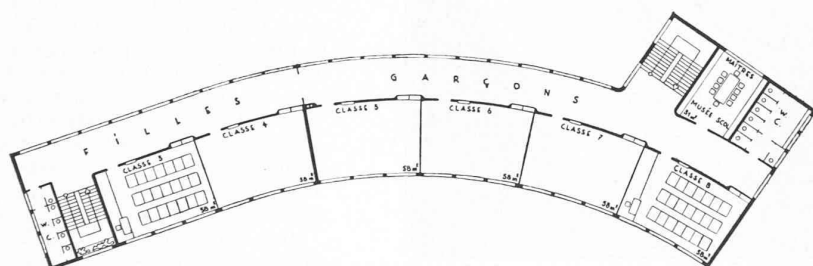


Plan de situation. — 1 : 1000.



IV^{me} prix :

Projet « Spacieux », de M. *Tinguely*, architecte,
à Liebefeld — Berne.

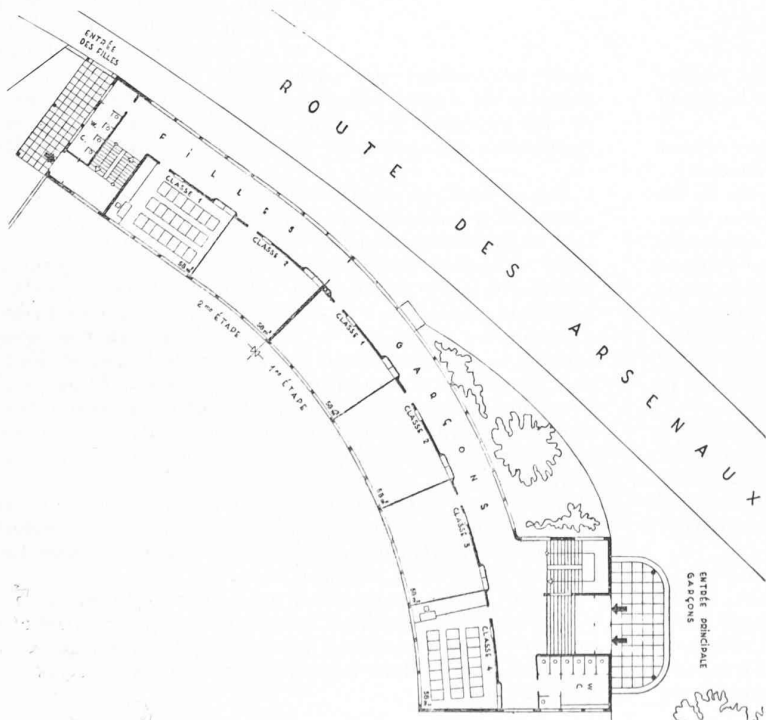


Plan du 1^{er} étage. — 1 : 600.



Jugement du jury :

L'implantation est bonne. Les entrées sont bien traitées, mais il y a disproportion entre les entrées des garçons et des filles. Le hall de récréation est intéressant, mais la situation du logement du concierge, à proximité de ce hall et du préau, est critiquable. L'orientation des locaux principaux est bonne. Le manque de caractère de l'architecture de la façade d'entrée nuit à l'ensemble du projet.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 600.